

**Allocution prononcée par M^{me} Anne McGinley,
Présidente du Comité du transport aérien,
à l'occasion de la séance d'ouverture de
la Conférence mondiale de transport aérien
(Montréal, 24 – 29 mars 2003)**

En ma capacité de Présidente du Comité du transport aérien, j'ai l'honneur et le plaisir de me joindre au Président du Conseil pour vous souhaiter la bienvenue à Montréal et à cette Conférence mondiale de transport aérien qui a pour thème «Défis et promesses de la libéralisation».

Cette Conférence n'est que la cinquième que l'OACI a consacré à la réglementation du transport aérien. Des efforts considérables de planification et de préparation sont consacrés à la réussite de ces conférences et celle-ci ne fait pas exception. Bien que les activités antérieures à cette Conférence soient présentées en détail ailleurs, permettez-moi de rappeler quelques jalons.

C'est à la fin de 2000 que le Comité du transport aérien a envisagé la tenue d'une conférence sur la libéralisation, suite aux importants développements survenus dans l'industrie du transport aérien et en politique réglementaire depuis la tenue de la quatrième Conférence en 1994. Le Comité avait alors noté en particulier les tendances à la libéralisation, les développements en matière de commerce et de services, et la demande, formulée par l'Assemblée au cours de sa 32^e session en 1998, que l'OACI joue un rôle de leadership plus proactif en matière de réglementation du transport aérien. Le Conseil a ensuite entériné la proposition du Comité concernant la tenue d'une conférence sur la libéralisation et a demandé que les travaux de planification et de préparation commencent. Les États ont été consultés en 2001 sur le contenu possible de l'ordre du jour. En décembre de la même année, le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour qui est maintenant devant vous. Le même mois, le Secrétaire général a envoyé une lettre d'invitation aux États et aux organisations. L'OACI s'est intensément préparée à cet événement au cours des 15 mois qui ont suivi.

Comme vous pouvez le voir, il s'est écoulé plus de deux ans entre l'idée de tenir cette Conférence et son ouverture. Or, j'imagine bien que la tenue d'une réunion aussi importante et complexe exige d'énormes efforts de planification détaillée, des arrangements logistiques et l'élaboration d'une documentation complète et approfondie. Cette dernière tâche a incombé au Secrétariat, avec l'aide du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien, du Comité du transport aérien, qui regroupe des membres de 25 États et de quatre organisations internationales. Ce groupe a travaillé par correspondance de façon quasi continue au cours de la dernière année et a tenu une réunion d'une

semaine à Montréal en mai dernier, processus qui a permis au Comité du transport aérien de suivre les préparatifs et de s'y intéresser de près.

Ces tâches n'ont pas incombé uniquement à l'OACI. Les États contractants ont été consultés sur le projet d'ordre du jour et pleinement informés par l'Organisation des objectifs, arrangements et préparatifs de la Conférence. Des efforts considérables ont également été faits pour que les États soient convenablement informés des problèmes et propositions que la Conférence devra examiner. Parmi les moyens utilisés par l'OACI pour aider les États à se préparer pour la Conférence figure la tenue à la fin de l'année dernière d'une série de séminaires régionaux informels, souvent avec la coordination et la collaboration d'organismes régionaux de l'aviation civile pertinents. Il est à souhaiter que ces efforts d'information et de promotion aient facilité votre tâche et donné une base solide à vos délibérations.

Je voudrais également rendre hommage aux efforts de coopération des nombreuses organisations internationales représentées ici aujourd'hui et qui ont, elles aussi, contribué aux préparatifs de cet événement vital pour notre industrie.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de votre tâche. Votre ordre du jour comporte quatre points. Le premier, intitulé «Aperçu préliminaire», vous familiarisera avec les expériences de libéralisation des États et des régions et vous pourrez décider de la façon dont nous pouvons en bénéficier et examiner les liens entre les considérations de sécurité et de sûreté, d'une part, et la libéralisation, d'autre part. Le deuxième point de l'ordre du jour, l'examen des questions clés de réglementation dans le cadre de la libéralisation, est le plus important de la Conférence et il occupera l'essentiel de votre temps et de vos efforts au cours des cinq prochaines journées et demie. Trois jours et demi environ de votre programme provisoire ont été réservés à l'examen des sept questions clés qui constituent ce point. Ceci ne donne que quelques heures pour l'examen de chacune d'elles et des efforts concertés seront nécessaires pour respecter ce calendrier.

Dans le cadre du troisième point de l'ordre du jour, vous aurez à étudier deux Modèles d'accord de services aériens (TASA), l'un pour le contexte bilatéral et l'autre pour les situations régionales ou plurilatérales, mais vous devrez auparavant discuter du concept TASA et de son application future. Il convient de noter au départ qu'il ne s'agit pas de projets d'accord à adopter ou à entériner en tant que tels, mais d'éléments d'orientation comportant un projet de texte et des options de politique destinés à aider les États en matière de mécanismes de libéralisation et pour leurs négociations mutuelles.

Au titre du quatrième et dernier point de l'ordre du jour, vous devrez examiner le rôle futur de l'OACI en matière de réglementation économique dans le contexte de la libéralisation de ce secteur et en matière de relations avec d'autres organisations qui participent ou s'intéressent à la réglementation du transport aérien. Également dans le cadre de ce point figure l'un des principaux objectifs de la Conférence : une déclaration de principes généraux pour le transport aérien international, dont un projet a été préparé par le Secrétariat en consultation avec le Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien. Une méthode particulière vous est proposée pour l'examen de cette délicate question afin d'optimiser vos chances de contribuer à ce projet, aboutissant ainsi, plus tard dans la semaine, à un débat sur ce qui devrait être un projet de déclaration relativement mûr. Comme l'indique la documentation du Secrétariat, le projet de déclaration comportera des principes généraux et c'est dans cette optique que je vous suggère de l'examiner, afin de tenir compte de toutes les perspectives réglementaires. Vous pourrez ainsi élaborer une déclaration cohérente, claire et équilibrée qui pourra ensuite être présentée au monde extérieur en tant que cadre pour la poursuite de l'évolution de la libéralisation.

Votre calendrier est extrêmement serré et vous devrez orienter vos débats en conséquence et tenter d'arriver à une entente sur chaque question afin de pouvoir examiner tous les points de l'ordre du jour et mener cette importante Conférence à bonne fin.

Mesdames et messieurs, vous avez devant vous un ordre du jour complet, de la documentation détaillée et les fruits de préparatifs et d'arrangements minutieux. La communauté du transport aérien s'intéresse vivement à cette Conférence et aux résultats que vous atteindrez. Je vous souhaite le meilleur succès possible et le Comité du transport aérien sera heureux d'examiner en premier lieu les résultats très attendus de vos travaux au cours de sa prochaine session.